



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-305

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-09-01-003 - Arrêté portant délégation de signature pour les missions domaniales (5 pages)	Page 3
75-2017-09-01-004 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales (2 pages)	Page 9
75-2017-09-01-009 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 11ème (1 page)	Page 12
75-2017-09-01-010 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 12 (1 page)	Page 14
75-2017-09-01-011 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 17e Plaine Monceau Epinettes (2 pages)	Page 16
75-2017-09-01-012 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 17e ternes Batignolles (2 pages)	Page 19
75-2017-09-01-013 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 18 (2 pages)	Page 22
75-2017-09-01-014 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 19 (2 pages)	Page 25
75-2017-09-01-007 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 8e Madeleine europe rome (2 pages)	Page 28
75-2017-09-01-008 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 8e Champs Elysées (2 pages)	Page 31
75-2017-09-01-006 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux PARIS 11/12 (1 page)	Page 34
75-2017-09-01-005 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle revenus/patrimoine PARIS 8 (2 pages)	Page 36
75-2017-09-01-015 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e Roule Artois (3 pages)	Page 39
75-2017-09-01-016 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e Roule Hoche (2 pages)	Page 43
75-2017-09-01-017 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e Champs-Elysées (2 pages)	Page 46
75-2017-09-01-018 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 8ème Madeleine (2 pages)	Page 49
75-2017-09-01-001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle budgétaire (1 page)	Page 52
75-2017-09-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Mois de Septembre 2017 (6 pages)	Page 54

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-003

Arrêté portant délégation de signature pour les missions
domaniales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Service local du Domaine de Paris
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2017**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques – Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques - cheffe du Service Local du Domaine de Paris, et à Mme Maryse BALDACHINO, Administratrice des finances publiques adjointe - adjointe à la cheffe du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Maryse BALDACHINO	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne
------------------------------------	---

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
Mme Marie-Claire LABAY	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD, Mme Gisèle SOLDA, Mme Solange CHASSAIN et Mme Juliette TUCOULET, Inspecteurs des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

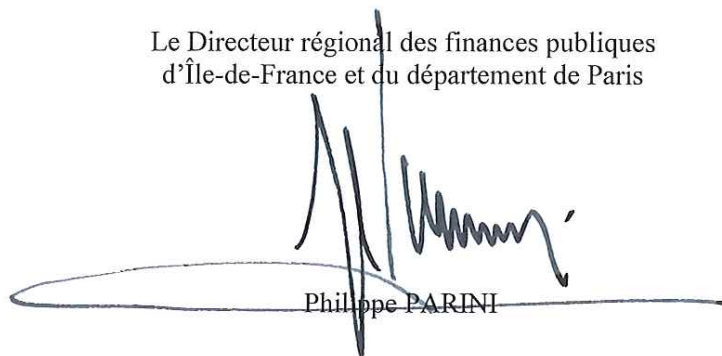
- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Jean-François HENRY	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Évaluateur expert
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Évaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Évaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Évaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Évaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Évaluateur
M. Charles RICARD	Inspecteur, Évaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice, Évaluatrice

Mme Juliette TUCOULET	Inspectrice, Évaluatrice
------------------------------	-------------------------------------

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-004

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de
recouvrement spécialisé de la Direction nationale des
vérifications de situations fiscales

Direction générale des Finances publiques
Direction Régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris
Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)
de la Direction Nationale des Vérifications
de Situations Fiscales
9 Rue d'Uzès
75075 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence CANTORO, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la DNVSF à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Isabelle MONTOURCY	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Lionel NOIREZ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Magali VANNIER	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent GAU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Pierre DELATTRE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Nathalie FUSTEC	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sylvanie PAIN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Célia MERMILLOD	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Julie TATANGELO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aymeric BOEDOT	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Jérôme RICHY	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01 SEP. 2017
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement
spécialisé,


Fabienne ROMBAUT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-009

Arrêté portant délégation de signature - PCE 11ème

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 11ème
39-41 rue Godefroy-Cavaignac
75536 PARIS CEDEX 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 11ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BACRI-PUYAL Valérie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
BEAUDOIN Guillaume	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CADRET-BORREL Maryse	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CONESA Pierre	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
DESEUZES Laurent	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FREY Hélène	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
FRIEDMANN Bénédicte	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
HELLAL Mehdi	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LASSON Sébastien	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE MOING Nicolas	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SANCHEZ Catherine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
SICARD Michel	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
TOURNEMIRE Christian	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

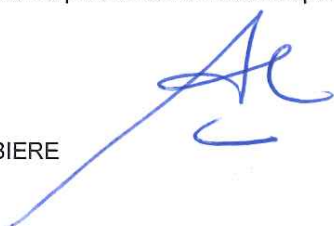
FEVRIER Jérôme	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
----------------	------------	----------	---------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01 septembre 2017
La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 11ème

Annick LOUBIERE



Annick LOUBIERE
Inspectrice Divisionnaire



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-010

Arrêté portant délégation de signature - PCE 12

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
Pôle contrôle et expertise du 12ème
27 bis rue des Meuniers
75602 Paris cedex 12

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GIMENES BRUNO	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GOMES EMANUELA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HANSEL EVA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
KADDANI MARYSE	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
PINAULT PATRICIA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
TOBIAS THIERRY	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
YUNTA-KREMER OLGA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BRAUD HELENE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
ETIEVANT PATRICIA	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
LEROU ALAIN	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
ROLLAND MARIANNE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de département de Paris

A Paris le 1^{er} septembre 2017

La responsable du pôle contrôle expertise

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-011

Arrêté portant délégation de signature - PCE 17e Plaine
Monceau Epinettes

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
PÔLES DE GESTION FISCALE
POLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE
PARIS 17^{ème} Plaine Monceau Epinettes
6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PLAINE MONCEAU-EPINETTES – Ratsamy
SANANIKONE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

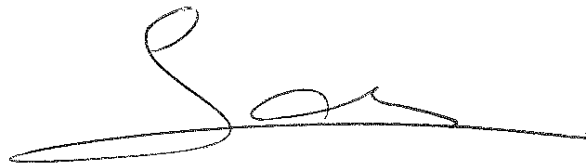
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Géraldine PATIENT	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Stéphane RAMAHERISON	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
Sophie PERRINE	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
Christophe CREPAIN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Valérie LAUER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
William ARAN	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Djaffar BENSLAMA	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
Maria MULLER	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 1er septembre 2017
Le responsable du pôle contrôle expertise

Ratsamy SANANIKONE



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-012

Arrêté portant délégation de signature - PCE 17e ternes
Batignolles

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLES DE GESTION FISCALE
POLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE
PARIS 17^{ème} Ternes - Batignolles
6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Ternes-Batignolles , Sylvain DEPROST,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

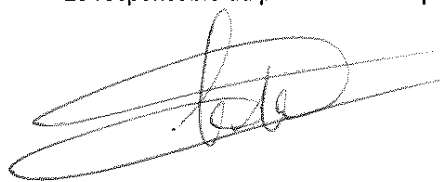
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MME BA Mariam	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME BILLOUE Séverine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME NOIROT Martine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME PENTENG Léonnelle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME STEPHAN Delphine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
M ABDEL LATIF Samy	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M ALLAIN David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M DJERIBI Ali	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME FREREJACQUE Isabelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MME LEMIERE Natacha	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MME RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M SACKENPREZ Benoît	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris , le 1^{er} septembre 2017
Le responsable du pôle contrôle expertise

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Sylvain DEPROST

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-013

Arrêté portant délégation de signature - PCE 18

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise du 18^{ème}
61 rue Eugène Carrière 75018 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise du 18^{ème} arrondissement.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LE TOUX Aurélie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
N'GOM Amadou	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GENDRIER SYLVAIN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
NANTIER Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAGHA Ilhem	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MARTIN Jean-Yves	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
MARTINEZ LE BARZIC Mathilde	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
DRENICA Lami	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GROISNE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAWSON Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEROY Laetitia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
TRAPENARD Géraud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 1^{er} septembre 2017
Le responsable du pôle contrôle expertise,
L'Inspecteur divisionnaire
Philippe FAIJEAN

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-014

Arrêté portant délégation de signature - PCE 19

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 19ème
17 PLACE DE L'ARGONNE
75 938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 19ème ARRONDISSEMENT

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
COURET Christophe	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DEMTCHINSKY Caroline	inspectrice	15 000 €	7 500 €
GODOY Michel-Pierre	inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	inspectrice	15 000 €	7 500 €
QUEYROI Josiane	inspectrice	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	inspectrice	15 000 €	7 500 €
THIBAULT Patrice	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DEPERNET Maud	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GALOIS Marie-Christine	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GROUT Patricia	contrôleuse	10 000 €	5 000 €



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 01/09/2017
Le responsable du Pôle Contrôle Expertise du 19ème,

Alain VOCHELET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-007

Arrêté portant délégation de signature - PCE 8e Madeleine
europe rome



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 8ème Madeleine Europe Rome
5 RUE DE LONDRES
75 315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 8ème Madeleine Europe Rome

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2017 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOJIKIAN Isabelle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
BROUTIN Delphine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CASANOVA Louis	inspecteur	15 000 €	15 000 €
DE MONTLAS Hélène	inspectrice	15 000 €	15 000 €
HEBERT Jean Sébastien	inspecteur	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
YHUEL Eric	inspecteur	15 000 €	15 000 €
COMBE Viviane	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COUDURIER-CURVEUR Jean-Marie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
AIDAOUI Amar	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIDEAU Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LACROIX Arnaud	contrôleur	10 000 €	10 000 €
UNG Davy	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BEGUE Françoise	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
VERVIER Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 01/09/2017
Le responsable du Pôle Contrôle Expertise 8ème
Madeleine Europe Rome,

Philippe BONNIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-008

Arrêté portant délégation de signature - PCE 8e Champs
Elysées

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLES GESTION FISCALE
Pôle de Contrôle et d'Expertise
PARIS 8^{ème} Champs Elysées - Europe Haussmann
5 rue de Londres 75315 Paris Cedex 9

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise de Champs Elysées – Europe Haussmann ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CARLE Philippe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BLONDET Céline	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Martine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LAILLE Patrick	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SEILLER Nathalie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
ABDULKARIM Sayda	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
GUILLOU Christine	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
FERRADOU – LACOSTE Cristelle	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
KHOURY Mireille	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
PALAZY – RAOULT Agnès	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris le 1^{er} septembre 2017

La responsable du pôle contrôle expertise

Mme Véronique VIVIEN



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-006

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle
des revenus patrimoniaux PARIS 11/12

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale 1
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux Paris 11ème/12ème
27 bis rue des Meuniers
75602 PARIS CEDEX 12

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux de Paris 11ème/12ème,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2017 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DUBOIS Valérie
LEROY Dominique
MONZEL Marie-Christine
SIMON Larissa
CHOFFAT Alexis
PALAZZARI Isabelle
SENDER Pascal

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CABAS Conception
PONTAC Marie-Hélène
SABATE Stéphane
AMBERT Hervé
BIERME Evin
FELTIN Christine
BELIBIO HENRI
RUPTIER Michel
PEZZALI Elisabeth

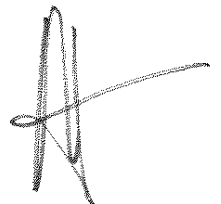
Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 1^{er} septembre 2017

La responsable du pôle de contrôle des revenus patrimoniaux Paris
11ème/12ème,

L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
Nicole ANNEQUIN

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-005

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de contrôle
revenus/patrimoine PARIS 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôles Gestion Fiscale

Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP)

du 8ème arrondissement

5 rue de Londres

75315 Paris CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP) de Paris (8^{ème})

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

EYRAUD Marie-Paule	LUKASZCZYK Christian	ROUX Armelle
RIONDEL Marie-Bernadette	TAUZIN Sonia	LABALETTE Caroline
GRUOT Murielle		


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BUISSON Véronique	LONGET Sandrine
LACLISSE Claudia	GRANIER Inès
VERITE Vincent	

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BONNET Marie-Claude	BRUDEY Frédéric	MORIN Olivier
---------------------	-----------------	---------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1er septembre 2017

Mireille GOGUET

Inspectrice divisionnaire
des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-015

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e Roule
Artois

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
Désignation du service 8ème ROULE ARTOIS
5 RUE DE Londres 75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de ROULE ARTOIS.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête ;

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

MMME DOUCET Marie José, inspectrice divisionnaire adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Roule Artois, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MARESTIN Anne Lise	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BARON Christine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000€
JOUBERT Valérie	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000€
EL KHADIRI Simone	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
MEJEAN Elise	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
PAULUS Michèle	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
BRAS Jean Michel	Contrôleur	10 000 €	10 000€
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000€
GRESSIER Michèle	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
SONGOMALET Evariste	Contrôleur	10 000 €	10 000€
FOFANA Dramane	Contrôleur	10 000 €	10 000€
MOLLA-ALI Jessyca	Contrôleuse	10 000 €	10 000€

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

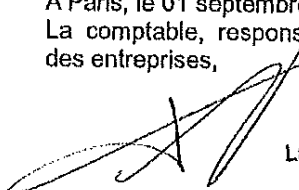


Nom et prénom des agents	grade
MARESTIN Anne Lise	inspectrice
BARON Christine	inspectrice
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur
SONGOMALET Evariste	Contrôleur

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 septembre 2017
 La comptable, responsable de service des impôts
 des entreprises,



La comptable du SIE
 Annie FRAPIER



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-016

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e Roule
Hoche



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS
Désignation du service 8^e ROULE HOICHE
Adresse du service 5 rue de Londres 75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de ROULE HOICHE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.BURY Jean Yves Inspecteur, et à MME CARRIVALE Christine inspectrice, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de ROULE HOICHE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CARAVATI Bernadette	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALLEK Chantal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
WATTIEZ Edith	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LE BRUN Jean Yves	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ISAAC William	Agent	2 000€	2 000€

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade
WATTIEZ Edith	contrôleur

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A PARIS, le 01 septembre 2017

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

La Comptable du SIE
Annie FRAPIER

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-017

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8e
Champs-Elysées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles gestion fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
de PARIS Champs-Élysées
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Champs-Élysées,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Madame TESTEVIDE Eliane, IDIV, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème Champs Elysées.

- Madame GISLARD Elise, Inspectrice, encadrante .

- Madame GIRAULT Corinne, Inspectrice, encadrante

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
TESTEVUIDE Eliane	Inspectrice div.	60 000€
GIRAULT Corinne GISLARD Elise	Inspectrice Inspectrice	15 000 €
JEANTET Karine DUMENIL Sébastien ROUMIER Marie France PAGNIER Marie-Laetitia GAYRAUD Jean Marc EMILE Edwige LATOUCHE Luc SARRANT Andrée WAGNON Etienne	Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleuse ppale Contrôleuse ppale Contrôleur ppal Contrôleuse ppale Contrôleur Contrôleuse Contrôleur ppal Contrôleur	10 000€
LENOBLE Fabrice CHUPIN Dominique ASO Thierry	Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10 000€ 10 000€ 10 000€

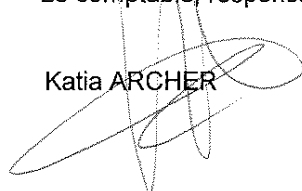
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

A Paris, le 1^{er} septembre 2017

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises

Katia ARCHER



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-018

Arrêté portant délégation de signature - SIE 8ème
Madeleine

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE ET
DU DEPARTEMENT DE PARIS
PÔLE FISCAL PARISIEN 1
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème MADELEINE
5, rue de Londres
75315 PARIS CEDEX 09

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème MADELEINE,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

M. ORY Pascal, inspecteur des finances publiques, fondé de pouvoir, à Mmes LATARGERIE Corinne et COUTAREL Fabienne, inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer, en mon absence :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
 - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
ORY Pascal COUTAREL Fabienne LATARGERIE Corinne	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	illimité	oui
MOREAU Véronique	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €		
PETRY Emilie PURAVET Céline	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	illimité	oui
ADOLPHE Véronique ALQUIER Patrick CHUIMERT Isabelle CORBIERE Camille ESPOUR Stéphane FELIPE Antoinette GOURMIL Anthony LONGUEVILLE Eric SANNA Corinne THILLOY Corinne VANOUKIA Marie Michelle	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €	
MAUGER Fanny MICHEL Pascal	Agent des Finances publiques	2 000 €	10 000 €	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2017

Le Comptable, responsable de service des impôts des entreprises


Claude DUVERT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-001

Arrêté portant délégation de signature en matière de
contrôle budgétaire

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE

Délégation générale

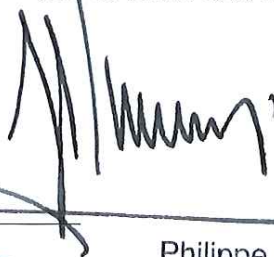
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant affectation de madame Brigitte SABLAYROLLES à compter du 15 mars 2016 auprès du directeur régional des finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire près la préfecture de police,

Délégation permanente de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence sur le périmètre des crédits relevant du contrôle budgétaire près la préfecture de police, à l'exception des refus de visa qui posent une question de principe :

Nom, Prénom, Grade, Fonction	Faculté d'utilisation des pouvoirs
Mme Brigitte SABLAYROLLES Contrôleur général économique et financier- contrôleur budgétaire	Sans limitation
M. Emmanuel SERPINET Attaché d'administration de l'Etat Adjoint au contrôleur budgétaire	Mêmes pouvoirs que Mme Brigitte SABLAYROLLES en cas d'empêchement de celle-ci, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers
M. Abdelhamid AFI Secrétaire administratif de classe exceptionnelle Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur A en cas d'empêchement simultané de Mme Brigitte SABLAYROLLES et de M. Emmanuel SERPINET, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers
Mme Valérie GAILLARD Secrétaire administrative de classe normale Agent de contrôle du secteur B	Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur B en cas d'empêchement simultané de Mme Brigitte SABLAYROLLES et de M. Emmanuel SERPINET, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers
Mme Christel VANDER-CRUYSEN Secrétaire administrative de classe normale Agent de contrôle du secteur A	Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de Mme Christel VANDER-CRUYSEN en qualité de membre suppléant au sein de la commission de réforme de la préfecture de police

Le directeur régional des Finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Mois de Septembre 2017

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie RECOUPÉ Nelly DANTON Brigitte VERGUIN Pierre ARCHER Katia GAILLARD Françoise COGUIC Danièle DUVERT Claude FRAPIER Annie, p.j FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain PONS Jean Michel SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPPELLE Françoise DELACHAPPELLE Eric SERVOZ Daniel DIMEY Véronique SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard</p>	<p>Services des Impôts des Entreprises :</p> <p>Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Paris 7ème Paris 8ème Champs-Élysées Paris 8ème Europe Hausmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule-Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Ledru-Rollin Paris 12ème Daumesnil Paris 12ème Picpus Paris 13ème Paris 14ème Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine</p>

LIEGEOIS Mireille Paris 17ème Batignolles
 HESSEL Henri Paris 17ème Les Ternes
 CUISSET Carole Paris 17ème Monceau Epinettes
 BONNEFOI Gérard Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
 LEMAIRE Pascal Paris 18ème Grandes-Carrières
 NEGRE Christian Paris 19ème Buttes-Chaumont
 MARMISSE Patrick Paris 19ème Villette
 HADDOUCHE Jean-François Paris 20ème Charonne
 BELLAMIT Marie Christine Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

GUIGUES Fabienne Paris 1er-2ème
 CARUBIA Michèle Paris 3ème - 4ème
 ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse Paris 5ème
 PECHEUR Jean-Luc Paris 6ème
 COLOMBE Didier Paris 7ème
 TCHAM Samia Paris 8ème
 GABELOTEAU Hervé Paris 9ème
 ROCHE Alain Paris 10ème
 BEUNEUX Brigitte Paris 11ème Oberkampf
 DACHICOURT Françoise Paris 11ème Ledru-Rollin
 GEOFFRAY Sylvie Paris 12ème Daumesnil
 ROUX Nadia Paris 12ème Picpus
 GREGOIRE Thierry Paris 13ème La Gare
 BROCHET Françoise Paris 13ème Maison-Blanche
 CARDEAU Marie-Françoise Paris 14ème Montparnasse
 CHABAS Laurent Paris 14ème Alésia
 DURET Jean-Jacques Paris 15ème Saint-Lambert
 GUISELIN-WOLFF Marie-Rose Paris 15ème Grenelle-Javel
 GUIGUES Roland Paris 15ème Necker
 GUILLIER Jean-Loup Paris 16ème Porte-Dauphine
 MEURVILLE Anne Paris 16ème Auteuil
 VILLET Danielle Paris 16ème La Muette
 MATHONNIERE Claude Paris 17ème Plaine-Monceau
 BERTHON Pierre Paris 17ème Reims
 GROSS Jean Yves Paris 17ème Epinettes
 PUIGMAL Alain Paris 18ème Boucny
 CHAUSSY Claire Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
 DUPLAIX Annick Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

PALIX Gérard
Paris 19ème Buttes-Chaumont
GUILBON François
Paris 19ème Villette
REYNAUD Bernard
Paris 20ème Charonne
CARLES Monique
Paris 20ème Père-Lachaise
ZWOLENIK Martine
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

AROLD Didier
Paris 1er bureau
THEVENET Pascal
Paris 2ème bureau
AROLD Didier, p.i.
Paris 3ème bureau
PEYSSOU Marc
Paris 4ème bureau
RICHARD François, p.i.
Paris 5ème bureau
RICHARD François
Paris 6ème bureau
GINESTOUX Bernadette, p.i.
Paris 7ème bureau
MROZEK Patrick, p.i.
Paris 8ème bureau
PANTEIX Christian
Paris 9ème bureau
CRIQ Bernard
Paris 10ème bureau
MARCAILLLOU Marie, p.i.
Paris 11ème bureau
FISCHER Eve-Laurence
Paris 12ème bureau

Brigades :

MURA William
1ère brigade de vérification Paris Centre
LE CREURER Arnaud
4ème brigade de vérification Paris Centre
REYNAUD Isabelle
6ème brigade de vérification Paris Centre
LAJUGIE Jean-Paul
7ème brigade de vérification Paris Centre
MANDIN Maëli
9ème brigade de vérification Paris Centre
CONTOUT Carole
11ème brigade de vérification Paris Centre
TOBAILEM André
14ème brigade de vérification Paris Centre
BOUTANT Bruno
15ème brigade de vérification Paris Centre
NEIGE Henri
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
COUDERC Sandra
2ème brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith
3ème brigade de vérification Paris Est
HERNANDO Marie-Claude
4ème brigade de vérification Paris Est
GREEF Pascale
5ème brigade de vérification Paris Est
SIMONOT Claire
7ème brigade de vérification Paris Est
DEVALS Philippe, p.i.
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
GUINARD Matthieu
1ère brigade de vérification Paris Nord
FRANZOI Daniel
2ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès
5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
TORCK Florence	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
PAULHIAC Nicolas	1ère brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
THORNARY Catherine, p.i	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédéric	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
MORGAND Jean-Michel	Pôles Contrôle Expertise
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
NIANG Chantal	Pôle contrôle expertise Paris 5ème
JAULHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
VIVIEN Véronique	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
BONNIN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Hausmann
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
	Pôle contrôle expertise Paris 11ème

BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
BOISSON Sophie	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LANGE Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
GIQUEL Elizabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
FAJJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
FOIN Christine	Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

MEYRUEIX Marie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaëlle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Annie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
MADROLLE Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

BUFFIERE Christine

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

CRASPAIL Dominique

LEPAGE Serge

LECHARD Patricia

ROMBAUT Fabienne

PEDEUTOUR Nicole

KAMINSKE Martial

KAMINSKE Martial, p.i

Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1

PRS - Parisien 2

PRS DNVSF

Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1

CDIF 2

CDIF SUD

La Cheffe de Cabinet



Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques